



## Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 15 décembre 2022 à 20h

Présidence : Mme Ariane Gétaz

Présents : 33 membres à l'appel puis 34 après l'assermentation de Claire-Lise Mutezintare.

Excusé/es : Mmes et MM M. Arpin, R. Badoud, B.Cheval, M. Christinet, A. Di Tullio Maghe, O. Hog, M. Leuba, W. Leuba, A. Margonis, A. Owen & D. Renaud.

### 1. Communications de la Présidente.

Un point est ajouté dans l'ordre du jour : Assermentation d'une nouvelle conseillère communale.

La Présidente annonce avec tristesse le décès de Madame Jacqueline Masson, grand-maman de Nicolas Beck, Municipal et belle-maman de Serge Beck, ancien Syndic. Elle présente, au nom du Conseil, la sympathie à M Beck et à sa famille. Le Conseil garde une minute de silence en hommage de Madame Masson.

Elle lit la lettre de démission de M Florian Haenggeli pour motif de santé.

Elle salue la présence de Madame Fabienne Gerber, boursière communale, qui pourra prendre la parole au point 5, budget 2023.

Elle invite les conseillers/ères à l'assermentation du nouveau municipal /nouvelle municipale le 9 janvier à 11h30, à la salle d'enfance.

### 2. Assermentation d'une nouvelle conseillère communale.

Suite à la démission de M Florian Haenggeli, Mme Claire-Lise Mégard Mutezintare, suppléante, est assermentée nouvelle conseillère communale.

### 3. Communications de la Municipalité.

La conciergerie de bâtiment des Curtils est à nouveau confiée à CTA.

Dès mi-janvier, par manque de patrouilleurs/euses, plusieurs tours ne seront plus assurés. La Municipalité cherche des personnes intéressées à prendre ces tours.

Toute plantation et construction, même minime, doivent être annoncée à l'administration communale.

La population est priée de mettre les piquets à neige. Les chemins privés ne sont pas salés par le service communal.

Les vendredis en hiver, le centre de tri est ouvert de 16 h à 18h00.

Les détenteurs de poules doivent s'enregistrer auprès de la DGAV (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires). Il est Interdit de laisser les poules en plein air lors que survient la grippe aviaire.

La circulation routière en forêt est interdite du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

La vente et la plantation des lauriers sont interdite dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### 4. PV de la séance du 13 octobre 2022.

Le PV tel que modifié est accepté à l'unanimité.

### 5. Budget 2023. Rapport de la Commission des finances et vote.

L'amendement 1B : « Compte 102.3002.00 Maintient du nombre d'heures actuel de vacations à 3'000 heures à 40.-/heure soit un montant de CHF 120'000.- en lieu et place des CHF 160'000.- prévus. » est refusé par 1 oui, 31 non et 1 abstention.

L'amendement 1 : « Compte 102.3002.00 Maintient du nombre d'heures actuel de vacations à 3'500 heures à 40.-/heure soit un montant de CHF 140'000.- en lieu et place des CHF 160'000.- prévus » est refusé par 13 oui, 19 non et 1 abstention.

L'amendement M. Pécoud : « Compte 320.3180.00 Honoraires & prestations de service. Supprimer le montant de 7'255 frs attribué au compte 320.3180.00 Honoraires & prestations de service. Les charges du chapitre 320 Forêts s'élèveront dès lors à 41'970.- frs en lieu et place de 49'225.- frs. » est refusé par 6 oui, 19 non et 8 abstentions.

L'amendement S. Humbert : « Compte 320.3180.00 Honoraires & prestations de service. Ajoute de HF 2'800.- » est accepté par 27 oui et 6 abstentions.

L'amendement G.-A. Suter : « Compte 440.3012.00 Traitement personnel occasionnel. Réduire le montant à CHF 0.- » est accepté par 14 oui, 9 non et 9 abstentions.

L'amendement 2 : « Compte 580.3522.00 le montant doit être ramené à la valeur de CHF 2'000.- » est accepté à l'unanimité.

Le budget 2023 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

**6. Dépôt du préavis municipal N° 10/2022 : Demande d'un crédit complémentaire au préavis municipal N° 7/2012 : Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village. Nomination des commissions des finances et ad hoc.**

Le préavis est déposé.

La Commission des finances est nommée : Mmes et MM A. Owen, P.-A. Rotzetta, B. Fevry, Ch. Sudan et L. Finkelstein.

Font partie de la Commission ad hoc : T. Pasquier, M. Pécoud, C. Duclos, C.-L. Mégard Mutezintare, L. Christinet.

**7. Communications des délégués aux associations.**

Listes d'attente tant pour la crèche que l'UAPE.

ORPC du district de Nyon est à la recherche d'un/e commandant/e.

S. Bürer a été assermenté deuxième délégué à l'AISE.

5 préavis ont été acceptés à Région de Nyon.

**8. Divers et propositions individuelles.**

T. Pasquier remercie tous les employés communaux pour leur aide à la mise en place de la Foire des saveurs. Il remercie également la population pour sa participation à l'organisation des fenêtres de l'Avent. Le planning actualisé se trouve sur le site internet de la Commune.

D. La Gioia félicite l'ensemble de la Municipalité pour leur écoute même en dehors du Conseil.

Le Vaud, le 15 décembre 2022

Pour le Conseil Communal



Ariane Gétaz  
Présidente



Lin Schelling  
Secrétaire

*Sont soumises au référendum les décisions adoptées par le Conseil communal (art. 160 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 160 al. 2 LEDP. Voir articles 161, 162, 163, 164 & 165 LEDP.*